



A Bagnolet, le 6 mars 2023

Luc Farré  
Secrétaire général  
21, rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet  
☎ 01.48.18.88.29  
[unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org)

Monsieur Stanislas Guérini  
Ministre de la Transformation et de la  
Fonction publiques  
Hôtel de Rothelin- Charolais  
101 rue de Grenelle  
75007 Paris Cedex 07

N/Réf : LF/AO/2023-03-06/C-033

Objet : Invitation à l'événement du 9 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 2 mars cité en référence, vous m'invitez à assister, le 9 mars prochain, à l'événement que vous organisez autour de la création de l'index égalité professionnelle dans la fonction publique.

Je me vois contraint de décliner cette invitation.

En effet, d'une part, l'UNSA Fonction Publique réunit ses instances ce jeudi 9 mars. Cette date a été communiquée à la DGAFP dans le calendrier de nos indisponibilités.

D'autre part, au-delà de ces problématiques réelles d'agenda, sur le fond, l'UNSA Fonction Publique a exprimé ses fortes réserves et ses doutes sur la création d'un tel index dès la réunion de présentation du 27 octobre 2022 et les a redites le 14 février dernier. J'ajoute que toutes les organisations syndicales présentes à ces réunions, à l'exception d'une seule, ont considéré inopportune cette volonté en termes de pertinence comme de calendrier.

Ainsi, comme nous l'avons dit et sans énumérer dans ce courrier l'ensemble des arguments déployés lors des réunions précédentes, pour l'UNSA Fonction Publique, la priorité n'est pas de créer un index en la matière mais d'évaluer et renforcer la mise en œuvre réelle des plans d'action « égalité professionnelle » issus de l'accord du 30 novembre 2018 et désormais définis législativement et réglementairement. Ces plans couvrent des problématiques qui ne se résument pas à la collecte de quelques indicateurs.

Je rappelle que ces premiers plans d'action doivent être renouvelés à la fin de l'année 2023 à l'issue d'une négociation. Cet exercice sera l'occasion de juger de l'engagement de chaque employeur public ayant adopté un plan d'action et des résultats produits.

D'ailleurs, cet engagement pourra se mesurer aussi à la lumière du chantier carrières et rémunérations que vous souhaitez ouvrir, l'UNSA Fonction Publique en attendant des mesures réelles pour la revalorisation des filières les plus féminisées, incluant des mesures de rattrapage. La



mise en place d'un index ne pourrait en tout état de cause se comprendre qu'après l'aboutissement de ces travaux essentiels.

Par conséquent, alors que les premières évaluations de la mise en place de l'index égalité dans les entreprises privées ne semblent pas démontrer l'efficacité d'un tel dispositif, l'UNSA Fonction Publique ne peut cautionner votre décision d'organiser une communication qui pourrait laisser penser qu'un index permettrait de réduire les inégalités, ce qui n'est pas le cas.

L'UNSA Fonction Publique est engagée pour parvenir à l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, à travers l'ensemble des véritables leviers identifiés. Elle souhaite continuer à avancer dans le suivi de l'application des accords de 2018 et 2013 et poursuivra sa participation active dans la formation spécialisée n°3 du CCFP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luc Farré,  
Secrétaire général  
UNSA Fonction Publique

